

RIKU PROPOSE UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉ AUX VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET DES DÉLITS CONNEXES

Contactez-nous au cas où :

- vous avez été piégé(e) dans une situation dont vous ne pouvez pas vous sortir sans aide extérieure
- quelqu'un profite de vous, par exemple en vous payant un salaire trop bas ou en vous poussant ou en vous manipulant pour que vous fournissiez des services sexuels, commettiez des délits ou fassiez autre chose contre votre gré
- quelqu'un contrôle ce que vous faites, où vous allez, avec qui vous êtes en contact ou comment vous dépensez votre argent
- quelqu'un tente de vous forcer à obéir, par exemple en menaçant de révéler des informations personnelles, de vous faire expulser, de vous dénoncer aux autorités ou de vous faire du mal, à vous ou à votre famille

- quelqu'un vous a fait payer pour venir en Finlande, par exemple pour un emploi ou un visa
- vous travaillez régulièrement plus de 8 heures par jour ou tard le soir sans être rémunéré pour les heures supplémentaires ; vous avez en moyenne moins de deux jours de congé par semaine ou vous n'avez pas droit à des congés maladie ou annuels payés
- vous craignez que quelqu'un vous fasse du mal si vous essayez de mettre fin à votre mariage ou à votre relation, ou vous avez été contraint(e) à cette relation

Si l'une de ces situations s'applique à vous, ou si vous soupçonnez que vous ou quelqu'un de votre entourage est victime de traite des êtres humains ou d'une autre forme d'exploitation, veuillez nous en informer par téléphone ou par un message :



+358 40 632 9293

ou par e-mail **help@riku.fi**



RIKOSUHRIPÄIVYSTYS
VICTIM SUPPORT FINLAND

La permanence d'aide aux victimes d'actes criminels (RIKU)

accompagne et soutient les victimes d'actes criminels, leurs proches et les témoins dans le cadre des affaires pénales.



EN LIGNE



PAR TÉLÉPHONE



EN FACE À FACE

Contactez la Permanence d'aide aux victimes d'actes criminels (RIKU) pour obtenir des conseils et de l'assistance au cas où :

- vous êtes victime d'un acte criminel ou pensez l'être
- vous êtes témoin d'un acte criminel
- un de vos proches a été victime d'un acte criminel.

Nos services sont entièrement confidentiels. Vous pouvez également nous contacter de manière anonyme, même si vous hésitez encore à porter plainte. Nous vous expliquerons ce qu'implique le fait de porter plainte et nous vous aiderons à le faire si vous décidez de le faire.

Veillez noter :

- Nous ne communiquons aucune information vous concernant ou concernant votre dossier à quiconque sans votre autorisation.
- Vous n'avez pas besoin de donner des détails précis sur votre cas dès votre première prise de contact.
- Nous faisons toujours appel à des interprètes professionnels si vous ne parlez ni finnois, ni suédois, ni anglais.



EN LIGNE



→ [Riku.fi/trafficking](https://riku.fi/trafficking)

→ [Riku.fi/labor-exploitation](https://riku.fi/labor-exploitation)



Envoyez un e-mail à help@riku.fi si vous soupçonnez un cas de traite des êtres humains ou d'exploitation au travail. Vous bénéficierez de conseils et d'un soutien en toute confidentialité.



EN FACE À FACE



Si nécessaire, nous pouvons vous rencontrer dans l'un des locaux de RIKU.



Dans la mesure du possible, nous pouvons vous proposer les services d'un accompagnateur pour vous assister au poste de police ou au tribunal.



PAR TÉLÉPHONE

Ligne d'assistance pour les victimes de la traite des êtres humains et des délits connexes
+358 40 632 9293

Appeler ou envoyer un message du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h

Vous pouvez nous contacter dans votre propre langue.

RIKU est une organisation non gouvernementale (ONG) sans affiliation politique ni religieuse.